



TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

SALAIRES 2009

TSA 20705
75329 PARIS Cedex 07

DATE LIMITE DE PAIEMENT
28 FEVRIER 2010

Matricule
N° ASP
N° de reçu

1 IDENTITE ENTREPRISE

Siret

Naf (nomenclature 2008)

Ajout ou modification de l'identification

Raison sociale

Responsable

Adresse

Code postal Ville

Activité

1a 1b 1c 1d 1e 1f

Effectif Moyen Nb. Salariés au 31 déc. Nbr. Apprentis à détailler en cadre

Téléphone : Télécopie :

E-mail : 1g

Cachet du cabinet comptable ou l'adresse de l'entreprise si elle est différente de celle indiquée ci-dessus.

2 VERSEMENT D'UNE TAXE TOTALE

A	Masse salariale	-x-	TA	0,50	%	2	.00
						2'	.00
						2''	.00
						3	.00
						1	.00
						4	.00

* DETAIL DES VERSEMENTS DEJA PAYES

TOTAL A PAYER 1 + 3 → = 4 .00

CDA	FNDMA	Qu CFA CFO	Qu subv.	A	B	C	AC	TOTAL
								2''

3 VERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE (Détaillez le montant versé à ASP)

CDA	FNDMA	Qu CFA CFO	Qu subv.	A	B	C	AC	TOTAL A PAYER
								= 5 .00

4 PAIEMENT

Par virement sur le compte de ASP

IBAN BNP MAINE MONTPARNASSE :
FR 76 3000 4003 7500 0270 7763 397

• Précisez votre SIRET à votre banque

Par chèque à l'ordre de ASP

MONTANT DU PAIEMENT ASP

Numéro 4 ou 5 = 6 Arrondir à l'euro .00

Banque 5a 5b 5c

5 CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO)

Nom et prénom de l'apprenti présent au 31 déc. 2009	Nom et adresse du CFA (Centre de Formation d'Apprentis)	Intitulé et ou section de la formation
		Date de fin de contrat :
		Date de fin de contrat :
		Date de fin de contrat :
		Date de fin de contrat :

6 DEMANDE DE SUBVENTIONS ECOLES ET CFA

Sous réserve d'habilitation confirmée à percevoir la taxe d'apprentissage

7 I-TAXE

- STANDARD ☎ 01 42 22 13 60
- HABILITATION ECOLE ☎ 01 42 22 24 20
- REGLEMENTATION TAXE D' APPRENTISSAGE ☎ 01 42 22 25 89
- COMPTABILITE ☎ 01 42 22 85 90

! Connaître les dernières dispositions : www.asponline.org rubrique "Actualité"

- Si l'effectif moyen est ≥ 250 salariés et que le nombre de personnes en alternance est < à 3% de l'effectif moyen, contactez ASP.



www.asponline.org

EXEMPLAIRE A RETOURNER

VOIR NOTICE AU DOS

DOSSIER A NE PAS DETACHER